

DEPARTEMENT DU VAR

Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez

ENQUETE PUBLIQUE

**AU TITRE DES ARTICLES L 123-1 ET SUIVANTS DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT RELATIVE A LA DECLARATION D'INTERET
GENERAL DES ZONES DITES « INTERFACES HABITAT-FORÊT » POUR
DES TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLEMENT SUR LE TERRITOIRE DE 11
COMMUNES**

**Cavalaire, Cogolin, La Croix-Valmer , La Garde Freinet, Gassin, Grimaud, La
Môle, Plan de la Tour, Ramatuelle, Le Rayol-Canadel-sur-Mer, Sainte Maxime**

du lundi 20 Mai 2019 au Vendredi 21 Juin 2019

CONCLUSIONS D'ENQUETE

Gisèle FERNANDEZ
COMMISSAIRE ENQUETEUR

GISELE FERNANDEZ
COMMISSAIRE
ENQUETEUR
T A TOULON

DIG pour les travaux de débroussaillage sur le territoire de 11 communes de la Communauté de communes du
golfe de St Tropez CONCLUSIONS D'ENQUETE

Analyse personnelle :

OBJET DE L'ENQUÊTE

Le projet porte sur des travaux de débroussaillage de 50 mètres supplémentaires au-delà des 50 mètres imposés par l'obligation légale de défrichement dans les zones dites d' « interfaces habitat-forêt » sur les 11 communes suivantes : Cavalaire, Cogolin, La Croix-Valmer, La Garde Freinet, Gassin, Grimaud, La Môle, Plan de la Tour, Ramatuelle, Le Rayol-Canadel-sur-Mer, Sainte Maxime.

L'enquête est présentée par la communauté de Communes en charge du dossier. Elle réalise de nombreux travaux de Défense de la forêt contre les incendies (DFCI) et souhaite améliorer son dispositif préventif en réalisant des travaux à l'interface habitat-forêt. Ceux ci demandent une déclaration d'intérêt général (DIG) qui permettra l'engagement d'argent public sur des parcelles privées.

Rappel des textes régissant l'enquête.

- article L151-36 et suivants du Code rural et de la pêche maritime
- article L.123-1 et suivants et R123-1 et suivants du Code de l'environnement

MESURES DE PUBLICITE

Préalablement à l'ouverture de l'enquête, les mesures de publicité ont été mises en œuvre :

- **affichage de l'avis dans chaque commune :**

- Cavalaire,
- Cogolin,
- La Croix-Valmer,
- La Garde Freinet,
- Gassin,
- Grimaud,
- La Môle,
- Plan de la Tour,
- Ramatuelle,
- Le Rayol-Canadel-sur-Mer,
- Sainte Maxime

- **publication du même avis dans :**

- « Var Matin » daté du 29 avril 2019
- « La Marseillaise » daté du 29 avril 2019
- « Var Matin » daté du 20 mai 2019
- « La Marseillaise » daté du 20 mai 2019

DIG pour les travaux de débroussaillage sur le territoire de 11 communes de la Communauté de communes du golfe de St Tropez CONCLUSIONS D'ENQUETE

GISELE FERNANDEZ
COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR
T. A. TOULON

DOSSIER MIS A L'ENQUETE

DOSSIER ADMINISTRATIF

- Arrêté préfectoral portant ouverture d'enquête en date du 18 avril 2019
- Avis d'ouverture d'enquête
- Certificats d'affichage d'enquête pour toutes les communes
- Journaux
- Attestation de non affichage sur sites

DOSSIER TECHNIQUE :

Au siège de la communauté à Cogolin :

Un dossier complet comprenant le dossier explicatif et les fiches de site de toutes les communes

Dans chaque Mairie sauf Cogolin :

Le dossier explicatif et la fiche de site de la commune concernée

Le dossier explicatif :

- Ch. 1: Description de la démarche
- Ch. 2 : Un territoire complexe et menacé
- Ch. 3 : Evaluation environnementale
- Ch. 4 : Le projet
- Ch. 5 : Les sites
- Ch. 6 : Le budget
- Ch. 7 : Interfaces et PIDAF
- Ch. 8 : Justification de l'intérêt général

En annexe :

- Annexe 1 : Carte Aléas Subit
- Annexe 2 : elle renvoie aux fiches
- Annexe 3 : Délibération N° 2016/12/15-01
- Annexe 4 : Délibération N° 2017/05/31-14

Les Fiches :

Pour chaque commune, descriptif de chaque zone avec surface concernée, interface existante, le mode de réalisation potentiel des travaux, le type de peuplement, enjeux environnementaux et les préconisations pour respecter ces enjeux, les impacts résiduels, les avantages du nouveau tracé

DEROULEMENT DES PERMANENCES :

J'ai siégé, personnellement, conformément à l'arrêté préfectoral en date du 18 avril 2019/24, organisant l'enquête :

DIG pour les travaux de débroussaillage sur le territoire de 11 communes de la Communauté de communes du golfe de St Tropez CONCLUSIONS D'ENQUETE

GISELE FERNANDEZ
COMMISSAIRE
ENQUETEUR
T A TOULON

- Au siège de la Communauté de communes à Cogolin :
 - lundi 20 mai de 9 à 12 heures
 - Mardi 28 mai de 14 à 17 heures
 - Jeudi 13 juin de 14 à 17 heures
 - Vendredi 21 juin de 14 à 17 heures
- En mairie du Rayol-Canadel
 - Mercredi 5 juin de 9 à 12 heures

Je considère que :

- Le dossier technique justifie clairement de la procédure de DIG qui ne peut être contestée compte tenu de la bonne démonstration du risque d'incendie dans le golfe.
- La logique du dispositif reposant sur une volonté de protection des biens et des personnes par un passage à 100 mètres de la zone de débroussaillage est évidente. C'est un choix politique particulièrement louable.
- L'étude environnementale apporte toutes les précisions nécessaires et permet de considérer que les travaux projetés n'ont effectivement peu ou pas de conséquences sur l'environnement. On ne peut là encore qu'approuver la DIG « interfaces. »
- La prise en compte des travaux par la collectivité et donc la nécessité de la déclaration d'intérêt général pour les autoriser sont largement justifiés par le listage des avantages
- **La justification de l'intérêt général est donc incontestable et parfaitement démontré dans tout le dossier.**

Je regrette le manque d'intérêt du public à chaque permanence et pendant toute la durée de l'enquête dans toutes les communes concernées alors que l'enjeu est important.

Conclusions :

Au terme de cette enquête publique que j'ai menée avec diligence et équité, après avoir analysé l'ensemble du dossier et compte tenu :

- De la régularité de l'enquête publique qui s'est déroulée sans incident,
- De l'information qui a été faite conformément aux prescriptions réglementaires,
- De ma propre analyse du projet de Déclaration d'Intérêt Général des travaux à réaliser en « interfaces. » qui ne peut être contesté .

J'EMETS UN AVIS FAVORABLE A LA DECLARATION D' INTERET GENERAL POUR LES TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLEMENT SUR LE TERRITOIRE DE 11 COMMUNES CONCERNÉES.

A Bormes Les Mimosas le 8 juillet 2019

Le commissaire Enquêteur

COMMISSAIRE
Gisèle Fernandez
ENQUÊTEUR
T. A. TOULON